



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 11 mars 2020

A

Mme Casanova

Adjointe au Maire de Marseille

Déléguée aux écoles maternelles et élémentaires-soutien scolaire

Objet : Mesure urgente d'hygiène dans les écoles

Madame l'Adjointe au maire,

Depuis le 2 mars 2020, au retour des vacances d'hiver, les élèves et les enseignants des écoles marseillaises sont sous le coup de mesures sanitaires suite à l'épidémie du Covid-19.

L'une des préconisations centrales dans les mesures de prévention est le lavage de main.

Nous avons été informés par des enseignants de l'absence ou de l'insuffisance de savon dans leurs établissements. D'autre part, les écoles ne sont pas fournies en serviettes en papier pour permettre un essuyage « hygiénique » des mains.

La fourniture systématique de savon et de papier aux élèves et aux personnels est aujourd'hui une mesure d'hygiène indispensable pour contribuer au « freinage » de la propagation de la maladie demandé par le ministre de la santé.

La fourniture de ces produits est de la compétence de la municipalité. Nous vous relayons donc les demandes légitimes des enseignants des écoles marseillaises, Madame l'Adjointe au maire.

Au vu du rythme de l'évolution de la maladie, nous vous demandons de diligenter vos services afin d'y répondre au plus vite, permettant ainsi d'appliquer les préconisations de l'ARS et de protéger les élèves, les enseignants, les agents et leurs proches.

Les dimanches 15 et 22 mars, des écoles seront transformées en bureau de vote. Nous demandons que le plus grand soin soit pris au nettoyage, désinfectant ces établissements après les multiples passages dus aux élections.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, Madame l'Adjointe au maire, l'expression de ma parfaite considération.

Franck NEFF